

Directives Phase Deux
Coronavirus 2019 (COVID-19): Directives relatives aux
Supported Living Facilities (résidences autonomie) et aux
Community Residence Facilities (foyers de vie)

Le présent document fournit les directives de réouverture des *supported living facilities* et des *community residence facilities (CRF)* pour les personnes âgées et handicapées physiques (*Chapter 34*), les personnes atteintes de déficiences intellectuelles (*Chapter 35*) ou ayant reçu un diagnostic d'une maladie mentale (*Mental Health CRF*). Les présentes directives ne concernent pas les *intermediate care facilities* (résidences de soins intermédiaires), les *nursing homes* (résidences médicalisées) ou les *assisted living facilities* (résidences services). Pour les directives concernant les autres établissements, veuillez consulter coronavirus.dc.gov.

MESURES DE PRÉVENTION AU QUOTIDIEN POUR LES RÉSIDENTS DES CRF ou DES SUPPORTED LIVING FACILITIES

- **Restez à la maison si vous ne vous sentez pas bien** ou avez été récemment exposé à une personne ayant le COVID-19.
 - Cela signifie ne pas aller au travail et vous mettre en auto-quarantaine chez vous (aucun contact avec les autres).
 - De plus, notifiez votre personnel de soins direct (direct care staff)¹.
- **Pratiquez la distanciation sociale.** Gardez une distance de 2 m (6 pieds) entre vous et toute personne n'appartenant pas à votre ménage.
- **Un masque en tissu ou un masque facial doit être porté** lorsque vous sortez en public. Le masque ne dispense pas d'appliquer les gestes de distanciation sociale.
- **Lavez-vous les mains** souvent avec du savon et de l'eau ou un désinfectant pour les mains à base d'alcool.

POINTS À PRENDRE EN COMPTE POUR LES SORTIES DANS LA COMMUNAUTÉ POUR LES RÉSIDENTS DES CRF ou DES SUPPORTED LIVING FACILITIES

- **Avant de s'aventurer dans les rues de leur communauté**, les résidents des *CRF* doivent s'entretenir avec leur équipe de soutien et leur équipe pluridisciplinaire pour mettre sur pied un plan centré sur la personne afin de réduire les risques.
- **Si vous décidez de sortir dans la communauté, prenez en compte ce qui suit :**
 - Les activités en extérieur sont préférables à celles en intérieur. Cependant, il est important de comprendre que **toute interaction avec d'autres personnes, quelle que soit la situation, vous expose à un risque accru de contamination** ; il est donc important que vous suiviez les consignes de distanciation sociale et du port du masque.
 - Être avec des personnes qui ne respectent pas la distanciation sociale ou qui ne portent pas de masque augmente votre risque de contamination.
 - Le temps que vous passez avec des personnes extérieures à votre ménage peut influencer votre risque d'infection. Passer plus de temps avec des personnes qui pourraient être infectées augmente votre risque d'être infecté.

PRÉVENIR L'INTRODUCTION DU COVID-19 DANS LE CRF ou LA SUPPORTED LIVING FACILITY

¹ **Personnel de soins direct** : inclut tout personnel en contact direct avec les personnes vivant dans des *CRF* et qui leur prodigue des soins.

- **Exigez que toute personne pénétrant dans le CRF se lave les mains** soit avec une solution à base d'alcool (contenant au moins 60 % d'alcool) soit avec du savon et de l'eau pendant au moins 20 secondes.
- **Tout le personnel de soins direct doit subir une inspection/filtrage avant de pénétrer dans le CRF :**
 - **Tout personnel de soins direct¹ qui ne se sent pas bien ne doit pas pénétrer dans le CRF.**
 - **Questionnaire sur les symptômes :** ceux qui présentent une toux, un essoufflement, une difficulté à respirer, une fièvre ou des frissons, une fatigue, des douleurs musculaires ou corporelles, un mal de tête, un mal de gorge, une nouvelle perte de goût ou d'odorat, une congestion ou un écoulement nasal, une nausée, un vomissement, une diarrhée ou un autre malaise ne doivent pas être autorisés à pénétrer dans la résidence et doivent aller voir leur médecin.
 - **Vérification de la température :** ceux présentant une fièvre subjective ou objective (> 100 °F) ne doivent pas être autorisés à pénétrer dans la résidence et doivent aller voir leur médecin.
 - **Veillez noter** que si un des membres du personnel de soins direct est malade et qu'il habite dans la résidence même, il doit s'auto-isoler et notifier son superviseur afin qu'un remplaçant soit trouvé.
- **Encouragez activement les membres du personnel de soins direct malades à rester chez eux.** Informez, par écrit, tous les membres du personnel de soins direct de ne pas venir travailler s'ils sont malades et informez-les aussi des dispositions applicables concernant les congés payés.
 - Mettez en place une politique de congés qui soit flexible et non punitive et qui permette au personnel de soins direct de rester chez lui.
 - La politique de congés doit aussi prendre en compte les membres du personnel qui ont besoin de rester chez eux à cause d'enfants qui ne peuvent pas aller à l'école ou à la garderie car elles sont fermées, ou parce qu'ils doivent s'occuper de membres malades de la famille.
- **Effectuez un dépistage de tous les visiteurs ou fournisseurs de services non médicaux avant qu'ils ne pénètrent dans le CRF.**
 - **Questionnaire sur les symptômes :** ceux qui présentent une toux, un essoufflement, une difficulté à respirer, une fièvre ou des frissons, une fatigue, des douleurs musculaires ou corporelles, un mal de tête, un mal de gorge, une nouvelle perte de goût ou d'odorat, une congestion ou un écoulement nasal, une nausée, un vomissement, une diarrhée ou un autre malaise ne doivent pas être autorisés à pénétrer dans la résidence.
 - **Vérification de la température :** ceux présentant une fièvre subjective ou objective (> 100,4 F) ne doivent pas être autorisés à pénétrer dans la résidence.
 - **Vérification d'exposition :** ceux qui ont été en contact rapproché (moins de 2 m (6ft.)), prolongé (15 minutes et plus) avec quelqu'un ayant eu une infection confirmée au COVID-19 dans les 14 derniers jours ne doivent pas être autorisés à pénétrer dans la résidence.
- **Les visites doivent être planifiées et le nombre de visiteurs limité afin d'assurer le maintien de la distanciation sociale.** Dans la mesure du possible, encouragez les visites à se dérouler à l'extérieur. Si la visite a lieu à l'intérieur de la résidence, elle doit se dérouler dans la chambre de la personne ou bien dans une zone désignée de la résidence.
- **Maintenez un journal quotidien des visiteurs et du personnel extérieurs pendant un minimum de 30 jours afin de faciliter la recherche des contacts.**

PRÉVENIR LA PROPAGATION DU COVID-19 DANS LE CRF OU LA SUPPORTED LIVING FACILITY

- **Mettez en place des mesures de contrôle à la source**
 - À l'intérieur de la résidence, le personnel de soins direct doit porter un masque facial (appelé masque chirurgical).
 - Tous les visiteurs doivent porter leur masque en tissu à l'intérieur de la résidence.
 - Toute personne vivant dans la résidence qui est symptomatique ou qui a été exposée au COVID-19 ou testée positive au COVID-19, doit porter un masque si elle doit côtoyer d'autres personnes à la maison. **Les masques ne doivent pas être placés sur une personne qui a de la difficulté à respirer, une personne inconsciente ou en état d'incapacité, ou qui ne peut retirer le masque sans aide.**
 - Dans la mesure du possible, évitez toute intervention produisant des aérosols (p. ex passer d'un traitement par nébuliseur à un inhalateur-doseur).
- **Fournir les fournitures nécessaires pour respecter les pratiques recommandées de prévention et de contrôle des infections.**
 - Le personnel de soins direct peut envisager d'utiliser une protection oculaire universelle (p. ex. écran facial ou lunettes de protection) s'il existe des cas suspectés ou confirmés de personnes infectées au COVID-19 vivant dans la résidence.
 - Le personnel de soins direct ne doit pas porter les gants pendant une longue période à moins qu'il ne s'occupe d'une personne dont l'infection au COVID-19 est confirmée par analyse de laboratoire, qui présente des symptômes de COVID-19 ou une autre pathologie qui requiert l'utilisation de précautions standards. Porter des gants d'une manière prolongée pourrait propager les germes et empêcher un lavage des mains fréquent et approprié.
 - Si vous portez des gants, changez-les lorsqu'ils sont sales, entre les patients et comme indiqué entre les différents soins au patient, tels que la toilette.
 - Le lavage des mains doit être effectué avant et après avoir mis et retiré les gants.
- **Mettez en place des stratégies pour maintenir la distanciation sociale au sein de la résidence**
 - Échelonnez les repas et l'utilisation des pièces communes.
 - Placez les meubles au sein de la résidence de façon à renforcer la distanciation sociale, p. ex. en installant les lits tête-bêche.
 - Là où vous ne pouvez pas offrir les 2 m (6 pieds) recommandés de distanciation physique dans le CRF ou la *supported living facility*, envisagez l'utilisation de cloisons.
- **Au sein du CRF ou de la *supported living facility*, identifiez rapidement les personnes infectées au COVID-19 ou suspectées de l'être et prenez les mesures nécessaires.**
 - Identifiez les pièces où un isolement (pour les personnes dont l'infection au COVID-19 a été confirmée par des analyses de laboratoire) ou une quarantaine (pour les personnes susceptibles d'avoir le COVID-19) peut être envisagée.
 - Limitez le nombre du personnel de soins direct assigné aux soins des

personnes infectées au COVID-19 ou suspectées de l'être. Assurez-vous que ce petit nombre de personnel ne s'occupe que de la personne isolée ou mise en quarantaine afin de diminuer le risque de propagation du virus aux autres personnes du foyer.

- Continuez de signaler les cas de COVID-19 au *Department of Behavioral Health* ou au *Department of Disability Services* (selon lequel de ces organismes supervise votre établissement).

MAINTENEZ DES PRATIQUES SOLIDES DE PRÉVENTION DES INFECTIONS

- **Assurez-vous que tout le personnel de soins direct et les résidents du CRF ou de la *supported living facility* connaissent les bonnes pratiques du lavage des mains.**
 - Assurez-vous que la solution à base d'alcool contient au moins 60 % d'alcool et que des flacons sont disponibles partout dans la résidence. Si, pour des problèmes de sécurité, cela est impossible, la solution à base d'alcool doit être disponible pour tout le personnel de soins direct (p. ex. fournissez des flacons de petites tailles facilement transportables).
 - Assurez-vous que les éviers sont tous fournis en savon et en essuie-tout pour le lavage des mains.
- **Assurez-vous de la disponibilité de produits de nettoyage et de désinfection adéquats**
 - Mettez en place une routine de nettoyage et de désinfection régulière des équipements partagés et des surfaces fréquemment touchées dans les chambres et dans les pièces communes.
 - Vous trouverez plus d'informations sur les *Risk-Based Environmental Cleaning Frequency Principles* (principes de la fréquence de nettoyage de l'environnement axés sur le risque ici : [cdc.gov/hai/prevent/resource-limited/cleaning-procedures.html](https://www.cdc.gov/hai/prevent/resource-limited/cleaning-procedures.html))
 - Vous trouverez plus d'informations sur le site du Center for Disease Control and Prevention : [cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/community/disinfecting-building-facility.html](https://www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/community/disinfecting-building-facility.html)
- **Fournissez un équipement de protection individuel (EPI) approprié au personnel de soins direct**
 - Le personnel de soins direct doit mettre (revêtir) l'EPI suivant s'il s'occupe d'un patient présentant un COVID-19 confirmé ou suspecté : blouse, respirateur (si aucun respirateur n'est disponible, alors un masque facial), des lunettes de protection ou un écran facial, et des gants. Afin d'économiser les respirateurs, ne les utiliser en priorité que lors d'interventions générant des aérosols. Les respirateurs ne doivent être utilisés que par ceux qui ont obtenu une dispense médicale et qui ont subi l'essai d'ajustement par l'intermédiaire du programme de protection respiratoire de leur employeur.
 - Envisagez de désigner une personne qui sera responsable de la gestion de ces fournitures, qui surveillera et fournira un retour d'informations juste-à-temps afin de promouvoir une utilisation appropriée par le personnel.
 - Vous trouverez plus d'informations, notamment des vidéos de formation, sur le site du CDC : [cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/hcp/using-ppe.html](https://www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/hcp/using-ppe.html)

POINTS À PRENDRE EN COMPTE POUR LES TESTS DE SURVEILLANCE

- **DC Health ne recommande pas de test hebdomadaire de toutes les personnes**

résidant dans un CRF pour personnes âgées et handicapées physiques² ou pour personnes atteintes de déficiences intellectuelles³ à moins qu'il n'y ait une raison particulière de le faire (comme une flambée en cours au sein d'une résidence particulière).

- Le test des personnes asymptomatiques dans les *CRF* se fera au cas par cas.
- **Chaque CRF pourra décider d'un test de surveillance hebdomadaire de son personnel**
 - Cela sera déterminé selon le type de soins fourni, comme le niveau de contact rapproché du personnel avec la personne soignée, et le niveau de risque de la personne recevant le soin.
- **Les résidents doivent contacter leur médecin s'ils présentent des symptômes d'une infection au COVID-19 ou s'ils s'inquiètent du fait qu'ils pourraient avoir été exposés.**

Les directives présentées ci-dessus seront mises à jour au fur et à mesure de l'évolution de la situation. Veuillez consulter régulièrement le site coronavirus.dc.gov pour les informations les plus récentes.

² *Chapter 34 Community residence facilities for the elderly and physically disabled* (Foyers de vie pour les personnes âgées et les personnes handicapées physiques)

³ *Chapter 35 Community residence facilities for individuals with intellectual disabilities* (Foyers de vie pour les individus atteints de déficiences intellectuelles)